

Le Luxembourg, au cœur de l'Europe, est un centre financier international majeur. Il s'agit de la capitale des banques privées de l'Union européenne, du principal centre de gestion et d'administration des fonds d'investissement en dehors des États-Unis et du cœur du secteur de l'assurance vie paneuropéenne.

L'implantation de Lombard au Luxembourg offre quatre avantages clés aux investisseurs :

### **Un régime réglementaire on-shore sûr**

Par le passé, de nombreux particuliers fortunés se sont tournés vers des centres financiers off-shore pour leur confidentialité et leurs avantages fiscaux. Outre l'absence de réglementation et de protection des investisseurs, les centres off-shore ont fait l'objet d'attaques croissantes de la part des législateurs européens et d'organes internationaux comme l'OCDE. La confidentialité cède ainsi la place à la divulgation d'informations, et les investissements off-shore deviennent le choix le plus hasardeux, les investisseurs mettant sérieusement leurs actifs en péril sans pour autant dégager d'avantages réels ou durables. En revanche, la réglementation luxembourgeoise s'inscrit dans le cadre des Directives européennes qui exigent un contrôle et une surveillance financiers stricts afin de garantir aux investisseurs un régime on-shore sûr et sécurisé.

### **Un environnement fiscal efficace**

Tous les intérêts, dividendes et plus-values des fonds d'assurance vie luxembourgeois sont réinvestis sans prélèvement d'impôt. Par ailleurs, il est possible de récupérer certaines retenues à la source dans les pays qui ont recours à ce type de régime. Bien que la position fiscale dépende en fin de compte des règles en vigueur dans le pays de résidence, le statut d'exonération des fonds d'assurance vie luxembourgeois constitue un avantage décisif.

### **Le régime de protection des investisseurs le plus strict d'Europe**

La législation luxembourgeoise offre une protection totale aux titulaires de polices d'assurance vie. La pierre angulaire de ce régime de protection de l'investisseur est l'exigence légale que tous les actifs des clients soient détenus par une banque dépositaire approuvée par l'autorité nationale luxembourgeoise. Cet arrangement est connu sous le nom de " triangle de sécurité ".

Ce régime assure la séparation juridique des actifs des clients de ceux des actionnaires et créanciers de la compagnie d'assurance. Par ailleurs, la banque dépositaire est tenue d'opérer une séparation des actifs et doit, en vertu des pouvoirs légaux de l'autorité de tutelle, protéger les intérêts des titulaires d'une police d'assurance.



### **Confidentialité financière**

La loi luxembourgeoise garantit la confidentialité absolue. Une institution financière qui divulgue à des tiers des informations sur ses clients commet un délit grave, sauf s'il s'agit d'un dossier en relation avec une activité criminelle. Si la confidentialité ne confère pas en elle-même d'avantages en termes de préservation ou de planification du patrimoine, elle assure la protection des données personnelles que les investisseurs, souvent des personnalités connues sont, à juste titre, en droit d'exiger.